

# Cadre des méthodes de retrait respectueuses de l'environnement

Dernière mise à jour

24 Mai 2023

Cahier des charges des  
techniques de retrait de la  
**noix**  
(cadre réglementaire  
Règlements (UE)  
n°1308/2013 et 2017/891-  
892)

OCM  
Techniques de retrait  
respectueuses de  
l'environnement

## 1- Caractéristiques du produit

Noix sèche à 11% d'humidité sans brou : potentiel d'apport moyen au sol en équivalents fertilisants (en kg/T)

Éléments	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	CaO	MgO
Quantité (en kg par Tonne)	14,2	4,74	2,65	2,20	1,17

## 2- Les procédés de dénaturation :

### ➤ Broyage ou écrasement des produits

La dénaturation mécanique des produits est autant valable pour une destination vers l'alimentation animale, l'épandage, le compostage ...

Le broyage des noix en coque peut être réalisé avec un broyeur de type broyeur pour Bois Raméal Fragmenté (BRF) ou tout autre équipement permettant un broyage des noix. Un broyage fin peut être conseillé pour une minéralisation plus rapide.

OU

### ➤ Application de solutions dénaturantes

Ces produits doivent permettre de rendre les fruits impropres à la consommation humaine tout en préservant, le cas échéant, une autre utilisation. Les substances utilisables doivent être sans danger pour l'environnement et sans risque pour le milieu dans leur mise en œuvre.

Destinations compatibles après application	Produits de synthèse		Produit naturel
	Bleu de méthylène	Bleu patenté V (E131) Vert brillant BS (E142)	Huile de foie de morue
Alimentation animale	NON	OUI	OUI
Epandage	OUI	OUI	OUI
Compostage	OUI	OUI	OUI
Bioénergie	OUI	OUI	OUI
Méthanisation		OUI	OUI

## Cadre des méthodes de retrait respectueuses de l'environnement

L'application de solutions dénaturantes sur les noix a principalement un intérêt pour garantir que des noix restées entières et destinées au retrait puissent être entreposées s'il est prévu un certain temps pour les écouler vers leur utilisation finale.

### 3- Épandage

#### a. Apports

Après l'épandage au sol, un enfouissement peut être pratiqué, comme pour le bois de taille, pour accélérer la décomposition des noix broyées.

L'apport d'urée peut permettre une accélération de la minéralisation.

#### b. Conditions minimales à respecter :

Se référer la directive nitrate concernant la période d'apport et les autres modalités d'apport. (Les distances minimales à respecter par rapport aux cours d'eau, ...).

#### c. Plafond à l'hectare :

Des obligations concernant les charges maximales à l'hectare peuvent s'appliquer localement notamment si l'épandage est réalisé sur des parcelles en zones vulnérables ou de zones de captage (eau potable). **Il est donc impératif avant toute campagne d'épandage de contacter les services publics locaux compétents pour connaître les quantités maximales d'azote qui ont pu être fixées par arrêté préfectoral ou municipal.** Le plan de fumure (minéral ou organique), obligatoire en zones vulnérable, doit tenir compte de toutes les origines d'azote apportées à la culture, et ajusté aux besoins. Donc, les fertilisants issus des apports de noix doivent être inclus dans le plan de fertilisation de cette culture et consignés dans le cahier d'enregistrement des pratiques réalisées par le producteur, dont il sera fait état dans les recommandations techniques de l'OP (règles de production).

En dehors du cas où une réglementation ou référence locale peut s'appliquer, il est interdit de dépasser **12 tonnes / ha** et par an en étalement de noix sur les parcelles désignées.

### ***Recommandations particulières***

- Selon l'époque de la décision de retrait, le broyage et l'épandage pourra se faire sur produit directement issu du stockage, ou ayant subi une période de dépôt en tas sous une bâche de protection.
- Un broyage est recommandé afin de limiter les sources d'inoculum de bioagresseurs et notamment la dispersion de carpocapses pouvant être encore présents dans les noix. Le broyage a aussi pour but de faciliter la décomposition du produit

#### d) Enregistrement des épandages :

L'OP tient à jour un fichier de tous les sites sur lesquels sont épandus des produits. Toutes les opérations d'épandage sont répertoriées dans un document (annexe n° 3 de la notice de procédure à l'usage des OP et des AOP). Il est conservé au siège de l'OP et doit pouvoir être présenté, à tout moment, aux services chargés des contrôles.

FranceAgriMer peut pratiquer des contrôles physiques des parcelles destinées à l'épandage des produits. Il vérifie notamment la conformité des opérations d'épandage avec les déclarations figurant dans les fiches d'épandage.

## Cadre des méthodes de retrait respectueuses de l'environnement

En cours ou en fin de campagne, FranceAgriMer peut effectuer, par sondage, des analyses de sols afin de vérifier l'absence de risque pour l'environnement et particulièrement le respect des prescriptions du cahier des charges des méthodes d'épandage respectueuses de l'environnement établi par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

### 4- Compostage

Les noix broyées peuvent être intégrées avec d'autres matières organiques pour du compostage. La faible teneur en azote des noix peut freiner le processus de compostage. Il faut donc veiller à ce que la proportion de noix introduite par rapport aux autres matières organiques ne soit pas trop élevée dans le mélange.

#### *Recommandations particulières*

- Selon l'époque de la décision de retrait, le broyage et compostage pourra se faire sur produit directement issu du stockage, ou ayant subi une période de dépôt en tas sous une bâche de protection.

### 5- Bioénergie

Une valorisation bioénergétique est possible et elle est déjà bien connue pour les coquilles de noix sans les cerneaux.

Le Pouvoir calorifique inférieur (PCI) de la coquille de noix est autour de 5 - 6 kWh/kg.

Une valorisation énergétique des noix entière peut aussi être envisagée.

#### *Recommandations particulières*

- Selon l'époque de la décision de retrait, l'utilisation comme combustible pourra se faire sur produit directement issu du stockage, ou ayant subi une période de dépôt. Dans ce cas il faudra veiller à garder le plus possible les noix au sec.

### 6- Méthanisation

A priori, la noix préalablement séchée ne semble pas vraiment adaptée comme intrant de digestat pour ce processus. En effet, il convient de ne pas introduire de matières ligneuses dans les méthaniseurs (fruits à coque ou à noyaux) pour éviter l'introduction d'indésirables pouvant provoquer une sédimentation et/ou la formation d'une croûte. Il y a cependant encore peu de recul et d'expérience sur la possibilité d'une introduction de ce type de produit.

### 7- Mulch

Si l'utilisation de coques seules peut être envisagée pour réaliser des mulch, il est déconseillé de l'envisager avec des fruits à coques entiers et/ou broyés car cela pourrait attirer des animaux sauvages pouvant occasionner des dégâts aux cultures (rongeurs, sangliers...) et être source d'inoculum de bioagresseurs.